

<p>Exclure les élevages en surélevé et sur bouchots qui peuvent contribuer à l'envasement des zones fonctionnelles à enjeu fort pour l'avifaune, notamment sur les vasières du médiolittoral du Jaudy et plus précisément dans les anses et les fonds de baies.</p> <p>Limiter la concentration des containers qui peuvent contribuer à l'envasement des zones fonctionnelles à enjeu fort pour l'avifaune, notamment sur les vasières du médiolittoral du Jaudy plus précisément dans les anses et les fonds de baies.</p>	<p>Mettre en œuvre un programme de suivi des impacts potentiels de ces modes d'élevage sur les habitats benthiques en général. Ces mesures de suivi s'appuieront sur la fiche FT03-2006-01 du réseau REBENT de l'Ifremer concernant le suivi stationnel des biocénoses des sables fins et hétérogènes envasés intertidaux.</p>	<p>Ce dispositif de suivi s'appuiera sur les travaux déjà réalisés par la RNN de la baie de Saint-Brieuc qui a déjà travaillé à l'étude des influences des bouchots sur les biocénoses des substrats meubles au droit de ces derniers. Ce dispositif doit permettre d'étudier ces phénomènes à long terme afin de corrélérer d'éventuelles évolutions du milieu naturel avec les modes d'élevage.</p>
<p>Exclure les activités de cultures marines dans un rayon de 100 mètres autour des îles et îlots suivants : Poc'h Poull Jouan, la Grande Pierre, Graou Ouelen, Roc'h losquet, Roc'h Kerlaben, l'île d'Er et d'Enez Terc'h</p> <p>Exclure toute nouvelle activité de cultures marines dans les zones fonctionnelles identifiées comme présentant un enjeu fort pour l'avifaune marine (vasière intertidale), afin de limiter les impacts liés au dérangement par les activités de cultures marines dans ces zones : notamment l'ouest de l'estuaire du Jaudy sur la partie médiolittoral entre Crec'h Run et la Pointe du Château, sur la partie Est entre Men ar Rompet et Port Béni, au fond de l'anse Gouvermel et l'anse de Pellinec.</p> <p>Éviter, lors de l'accès aux concessions, la circulation des véhicules à moteur sur le Domaine Public Maritime (DPM), sur le sable humide, les lasses de mer et la végétation des hauts de plages (prés salés, etc.) sauf accès existants et les zones de roulement utilisées. Cette mesure s'inscrit dans la volonté de maintien et restauration du bon état écologique des espèces d'oiseaux marins à enjeux qui s'alimentent et se reposent sur les espaces intertidaux (bas et haut médiolittoral).</p> <p>Améliorer les connaissances sur les interactions des activités de cultures marines sur l'avifaune marine (dérangement, alimentation) au niveau des hotspots pour l'alimentation des oiseaux et zones de nidification comprises dans ce bassin de production.</p>	<p>En complément du dispositif de suivi précédent, il conviendra lors de ces expertises de porter une attention particulière concernant l'avifaune. Notamment, de disposer d'éléments d'état des lieux concernant les espèces qui fréquentent ces futures zones d'implantation de structures d'élevage par rapport aux nouvelles techniques d'élevage autorisées et d'analyser par la suite les impacts potentiels de ces techniques sur cette composante de l'environnement. Ce dispositif de suivi doit permettre d'affirmer ou d'infirmer les bénéfices et les pertes environnementales engendrées par ces dispositifs sur les oiseaux dépendants du milieu marin. Pour ce faire, un état des lieux des connaissances sur l'avifaune marine susceptible de fréquenter la future zone d'implantation devra être établi. Puis, un suivi sur 3 ans pourra être réalisé sur le site lors des périodes connues de fréquentation (migration, période inter-nuptiale, etc.)</p>	<p>Un tel dispositif devra être porté par des structures reconnues pour leurs compétences en expertise ornithologique et par leur connaissance du secteur. Les moyens de financement devront être organisés par les structures compétentes en matière d'environnement littoral et marin en Bretagne, par les structures représentatives des filières des cultures marines au niveau de la Région mais aussi à l'échelle nationale.</p>

Bassin n°3 : Trieux et son embouchure, y compris LARMOR PLEUBIAN et les îlots de Bréhat

MODE D'EXPLOITATION AUTORISÉ EXISTANT						
	Sol	Surélevé	Filière	Container	Bouchot	Captaoe
Huître creuse		X				
Moule commune					X	
Ormeaux		X				
Palourde	X					
REGLEMENTATION EXISTANTE						
Classements sanitaires (Arrêté préfectoral du 16 novembre 2017 modifié)	Code zone	Nom zone	Groupe		Classement	
	22.16.20	Pleubian	Groupe 2		A	
			Groupe 3		A	
	22.06.15	Anse de Pomelin	Groupes 2 et 3		Non classée	
	22.06.13	Lanmodez, îlots de Bréhat ouest	Groupe 2		Non classée	
			Groupe 3		A	
	22.06.12	Îlots de Bréhat ouest	Groupe 2		B	
			Groupe 3		A	
	22.06.11	Anse de Gouvern	Groupe 2		Non classée	
			Groupe 3		A	
Environnementale	Natura 2000	Code site	Intitulé		% surface du bassin	
		FR5300010	SIC – Tréaor Goëlo		100	
		FR5310070	ZPS – Tréaor Goëlo		100	
Urbanisme	SCOT	Tréaor				
Eau	SDAGE	Loire-Bretaane				
	SAGE	Araoaat – Tréor - Goëlo				
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS						
Enjeux environnementaux						
H A B I T A T S	Habitats PAMM	Habitats particuliers	Natura 2000		Niveau enjeu	Justification enjeu
			Code Natura 2000	Intitulé habitat		
	Biocénoses du médiolittoral meuble	Herbiers à <i>Zostera noltei</i>	1140-3	Estrans de sables fins		Habitat présentant une grande richesse écologique et soumis à des dégradations. Habitat OSPAR. Habitat considéré comme prioritaire par Barré M (2013)
			1130-1	Slikke en mer à marées		Intérêt fonctionnel pour l'alimentation de l'avifaune marine
		Vasière intertidale	1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse		
			1140-1	Sables des hauts de plage à Talitres		
			1140-2	Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia		
			1140-4	Sables dunaires		
			1140-5	Estrans de sables grossiers et graviers		
	Biocénoses du médiolittoral rocheux	Champs de blocs	1140-6	Sédiments hétérogènes envasés		
			1170-2	La roche médiolittorale en mode abrité		
			1170-3	La roche médiolittorale en mode exposé		
	Biocénoses de l'infralittoral meuble	Herbiers de <i>Zostera marina</i>	1170-8	Les cuvettes ou mares permanentes		
			1170-9	Champs de blocs		Intérêt patrimonial fort dans cette zone
		1110-1	Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à <i>Zostera marina</i>		Intérêt fonctionnel	